

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 V.260 Vœu relatif à l'amélioration du système de collecte des déchets issus du tri sélectif.

Le Conseil de Paris,

Considérant l'importance du tri sélectif pour l'environnement notamment en réduisant des émissions de CO₂, protégeant les ressources naturelles et en économisant de l'énergie en donnant une seconde vie aux produits ;

Considérant la demande faite aux Parisiens de respecter les règles de tri sélectif mises en place et les nombreuses actions de communication engagées pour les y encourager et les informer ;

Considérant l'article du 31 mai 2021 paru dans Libération où la Ville de Paris assume clairement que les contenus des bacs jaunes sont collectés par les camions poubelles destinés au ramassage des ordures ménagères dans plusieurs cas comme le premier confinement ou des situations « de crise », des travaux de voirie ou plus récemment un mouvement social ;

Considérant que ces pratiques vont à l'encontre des efforts déployés par les Parisiennes et les Parisiens, sur lesquels la Mairie centrale rejette sans cesse la faute pour expliquer les mauvais résultats ou les couacs de la Ville en la matière ;

Considérant que seuls 17 % des déchets recyclables parisiens ont été orientés vers les filières de recyclage selon un rapport de la Cour des comptes de 2017. Pour rappel, la loi Transition énergétique de 2015 fixe comme objectifs un taux de 55 % en 2020 et de 65 % en 2025 ;

Considérant qu'à Paris, en 2019, seulement 20,7 % des déchets ont été recyclés.

Sur proposition de Carline LUBIN-NOËL, Véronique BALDINI et les élus du groupe Changer Paris,

Emet le vœu que la Ville de Paris :

adapte ses processus et son matériel afin d'éviter les mélanges des contenus des bacs colorés, en particulier lors des cas prévisibles comme les travaux de voirie ou les mouvements sociaux du personnel.